

SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

Traite des personnes : des relais formés aux méthodes de dénonciation

Olivier NDEMBI
Libreville/Gabon

L'Organisation non gouvernementale (Ong) Sifos vient de boucler, par la commune d'Owendo, une campagne de sensibilisation et de formation à la lutte contre la traite et l'exploitation économique des personnes en général, et des enfants en particulier. Lancée le 24 novembre dans le cadre de la coopération entre le gouvernement gabonais et l'Unicef (Fonds des Nations unies pour l'enfance), cette opération visait à informer, sensibiliser et former les relais dans les communautés sur la loi 09/2004 de prévention et de lutte contre la traite, sur le nouveau Code pénal gabonais qui punit les crimes et sur les méthodes de dénonciation et d'identification

des victimes du phénomène. Organisée autour du slogan "Ensemble, disons "Non" aux violences faites aux enfants victimes de traite et d'exploitation économique", cette activité s'est déroulée dans toutes les mairies d'arrondissements de Libreville et d'Owendo, où 120 chefs de quartiers ont été formés. Chantal Sagbo Sasse, la présidente exécutive de l'Ong, les membres et un juge des mineurs se sont également déployés dans les ambassades du Bénin et du Togo, en vue d'y renforcer les capacités de 42 leaders d'associations à la loi sus-évoquée et sur le nouveau code pénal. D'ailleurs, afin de susciter une prise de conscience chez les trafiquants, ces deux instruments ont été traduits en quatre langues vernaculaires (le Mina, le Kotokoli, le Fon et le Yoruba), et

seront mis en ligne sur la page Facebook de Sifos, a confié sa présidente. En outre, 298 copies de la loi et du code pénal, ainsi que 1000 flyers et 200 affiches ont été remis aux différents relais pour leur permettre de mieux intervenir auprès des communautés. Une initiative très appréciée par les auxiliaires de commandement, qui réclamaient des formations similaires depuis bien longtemps, le phénomène existant réellement dans leurs quartiers. Ils ont alors souhaité être pourvus d'un numéro vert pour mieux dénoncer les auteurs. Active depuis 2000, Sifos est une organisation à but non lucratif spécialisée dans la prévention



Photo: DR

Les membres du Sifos au sortir de leur intervention auprès des auxiliaires de commandement d'Owendo.

et la lutte contre la traite des personnes, ainsi que dans la formation professionnelle et l'insertion sociale des jeunes déscolarisés et non scolarisés de 16 à 25 ans.

Le clin d'œil de **lybek**



Droits de l'enfant: la mairie de Libreville et l'Unicef désormais partenaires

D.O
Libreville/Gabon

La municipalité de Libreville vient d'adhérer au grand réseau des "Villes amies des enfants" du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef). Cette annonce a été matérialisée à la mairie centrale, à travers le Mémoire d'entente conclu par le Bureau de l'Unicef au Gabon avec la municipalité de Libreville. Lequel accord intervient dans le cadre de l'Initiative mondiale villes et communautés amies des enfants (CFCI). Stephan Ulrich Grieb, Représentant de zone Gabon, Sao Tomé & Principe et auprès de la zone CEEAC (Communauté économique des États d'Afrique centrale), a rappelé l'objectif de ce concept. Le but étant, en effet, de créer un environnement dans lequel les enfants sont protégés contre la violence, les abus, la discrimination, l'exploitation.



Photo: D.O

Le maire de la commune de Libreville, Léandre Nzue, paraphant le partenariat avec l'Unicef

Un environnement où ils ont un bon départ dans la vie et finalement, grandissent en bonne santé et ont accès aux services sociaux essentiels. Le maire de Libreville, Léandre Nzue, satisfait de cet accord, a rappelé tout l'intérêt de ce partenariat pour notre capitale. "En intégrant le réseau des villes amies des enfants, à travers la signature du mémorandum d'entente avec l'Unicef, la municipa-

lité de la capitale gabonaise va pouvoir non seulement élargir et renforcer ses programmes en faveur des jeunes, mais également bénéficier d'une expertise avérée et d'un appui international", a souligné l'édile de la capitale. Et de préciser que, conformément à ce mémorandum conclu, l'instance dont il a la charge est résolument engagée à respecter les droits des enfants.